

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél.: 04 90 92 25 76 – Fax: 04 84 88 13 92 – E-mail: contact@sicas.fr – Site Internet: www.sicas.fr

## Décision du Président

Référence : DEC\_2025/01a

## Nouveaux Locaux MAS BLANC DES ALPILLES - Avenant n°2 Lot 2 - Entreprise MOINE MENUISERIES

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu l'arrêté du Président n°AR\_2020/01 du 7 Aout 2020 portant délégation d'attribution de fonction et de signature au Vice-Président,

Vu les textes relatifs à la commande publique,

Vu la Décision n°DEC\_2023/09 approuvant le Marché de construction des nouveaux locaux sur la Commune de MAS BLANC DES ALPILLES

Vu l'attribution du Lot 2 - Menuiserie intérieures et extérieures à la Société MOINE MENUISERIES ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les prestations initiales, il y a lieu de signer l'avenant n°2 correspondant;

## DECIDE

<u>ARTICLE 1<sup>er</sup></u>: d'approuver l'Avenant n°2 du Marché de construction des nouveaux locaux sur la Commune de MAS BLANC DES ALPILLES portant sur le lot n°2 comme suit :

	нт	TVA	TTC
MARCHE INITIAL	151 795,00 €	30 359,00 €	182 154,00 €
Avenant n°1	0,00€	0,00€	0,00€
Avenant n°2	12 014,00 €	2 402,80 €	14 416,80 €
TOTAL	163 809,00 €	32 761,80 €	196 570,80 €

ARTICLE 2: de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à saint Rémy, le 14 Janvier 2025

Philippe GINOUX
Président du SICAS

Président du SICAS

Traverse du Cheval Blauc
BP 93
ST-REMY-DE-PROVUNCE
13533 Ccdex
SIMMO

\*\*SIMMO

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

14/03/2025

Accusé de réception en préfecture 013-251300620-20250114-DEC 2025-01a-DE Date de télétransmission : 14/03/2025 Date de réception préfecture : 14/03/2025

1/1